

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE
Canton de Villemur sur Tarn

COMMUNE DE LAYRAC SUR TARN

ARRETE MUNICIPAL
N°2024/35

Portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à Monsieur Joseph GUYOMARD

Nous Thierry ASTRUC, Maire de Layrac/Tarn

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88,
Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
Vu la délibération en date du 27 mars 2019 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des filières administrative et technique,

Considérant l'engagement professionnel de M. Joseph GUYOMARD, adjoint technique 2^{ème} classe,

Vu le budget de la commune de Layrac sur Tarn,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2024, Monsieur Joseph GUYOMARD, adjoint technique 2^{ème} classe, percevra un complément indemnitaire annuel d'un montant de 600 €.

ARTICLE 2 : Ce complément sera versé au mois de novembre, et sera proratisé en fonction du temps de travail.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé.

ARTICLE 4 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Fait à Layrac sur Tarn, le 21 octobre 2024
Thierry ASTRUC, Maire



Notifié le : 25/10/2024

Signature de l'agent :